

traduire nos paroles en actions. Nous devons être prêts à trouver des solutions pragmatiques aux problèmes quand ils se posent. Des preuves étonnantes de l'importance du pragmatisme dans le maintien de la paix de nos jours nous ont été données dernièrement lors d'une réunion à Bruxelles du groupe de travail présidentiel de l'Assemblée de l'Atlantique Nord sur l'Europe et l'Amérique.

Parallèlement, le comité fait état dans son rapport de la capacité limitée des Nations Unies, en tant qu'organisation, de mener des opérations de maintien de la paix d'une aussi grande envergure.

Le groupe de travail a tenu des réunions avec des responsables politiques et militaires de très haut niveau à l'OTAN. Le secrétaire général délégué, le général Amadeo de Franchis, a ouvert la session du groupe de travail en identifiant les deux nouvelles missions que l'OTAN s'est fixées depuis la revue de sa stratégie, au sommet de Rome de 1991, à savoir assurer la stabilité en Europe centrale et en Europe de l'Est, et participer à la gestion des crises, ainsi qu'au maintien et à l'instauration de la paix. La première de ces missions est assumée par l'intermédiaire du Conseil de coopération nord-atlantique dont le but consiste, entre autres, selon M. de Franchis, à veiller à ce que la question de l'expansion de l'OTAN ne soit pas inscrite à l'ordre du jour.

Les honorables sénateurs se souviennent peut-être que j'ai appuyé l'expansion de l'OTAN dans mon dernier discours au sujet du groupe de travail. J'espère encore maintenant que le groupe de travail se déclarera d'avis que l'OTAN devrait assumer plus d'initiative dans ce domaine. M. de Franchis a fait savoir que l'OTAN étudie actuellement l'application du Plan Vance-Owen en vue de rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine, une opération de maintien de la paix d'une envergure considérable, qui a stimulé les délibérations du groupe de travail.

Les Nations Unies ont évidemment demandé à l'OTAN de planifier tout au moins une opération, voire de prendre une part directe à l'application de ce plan en tant qu'organisation, et non en tant que groupe de pays individuels. Ce n'est pas la première fois que les Nations Unies demandent à l'OTAN de les aider à planifier des opérations. L'OTAN, qui a eu beaucoup de mal à définir son rôle au niveau du maintien de la paix et à en accepter l'idée, a profité de cette occasion pour s'acquitter de façon très pragmatique d'un rôle jugé nécessaire au niveau du maintien de la paix. Les premiers plans sont actuellement en cours d'élaboration.

À mon avis, en tant que membre engagé de l'OTAN, en tant que membre engagé des Nations Unies, et en tant que défenseur avoué du maintien de la paix, le Canada devrait voir ces développements d'un oeil favorable. Il est essentiel que l'OTAN emploie ses capacités, notamment dans le domaine de la planification commune et dans celui de la coopération et de la coordination militaires, ceci d'une façon pragmatique pour une Europe plus sûre. C'est d'autant plus vrai que les Nations Unies n'ont pas les moyens de s'acquitter des tâches qui s'imposent. Je suis donc tout à fait d'accord sur la recommandation du sous-comité du sénateur Balfour voulant que le gouvernement incite les membres de l'OTAN à prendre les mesures voulues pour appuyer de manière plus décisive les missions de l'ONU, et je puis dire que cette démarche est bien amorcée.

De toute évidence, la participation du Canada au maintien de la paix, au fil des ans, et l'expertise que nous avons acquise sont reconnues par l'OTAN. Nous avons un potentiel considérable, à l'égard des nouveaux rôles que l'OTAN assumera à l'avenir, mais je crois que l'absence d'unités canadiennes en Europe limitera inutilement cette contribution des points de vue militaire et politique.

La dernière fois que j'ai parlé au Sénat du groupe de travail présidentiel, après notre rencontre de janvier à Washington, le sénateur Grafstein m'a demandé si le retrait des troupes canadiennes de l'Europe faisait l'objet de critiques. J'ai alors répondu que la question n'avait pas été discutée et que les préoccupations du Canada n'avaient pas été étudiées longuement.

Cette fois-ci, par contre, les questions qui intéressent le Canada ont été largement discutées et le retrait de nos troupes a été évoqué plusieurs fois. J'avais pris des dispositions, à l'occasion de cette rencontre, pour que le groupe de travail soit reçu à la résidence de l'ambassadeur James K. Bartleman, représentant permanent du Canada à l'OTAN. J'ai demandé que l'ambassadeur saisisse l'occasion pour exposer certaines des positions du Canada sur les questions transatlantiques et pour inviter l'ambassadeur canadien auprès de la Communauté européenne, Gordon S. Smith, et l'ambassadeur en Belgique, Raymond Chrétien, à participer à la rencontre afin d'exposer leur point de vue. Tous trois ont pu assister à la rencontre et ils ont présenté de manière exceptionnelle la position du gouvernement canadien, notamment sur le retrait des troupes, ce qui a suscité une discussion animée. Par la suite, j'ai entendu mes collègues du groupe de travail dire que cette soirée avait été le clou de nos rencontres.

Nos diplomates sont peut-être en mesure de prétendre que, dans leur monde très poli, le retrait des unités canadiennes ne fait plus problème, mais la situation est loin d'être comparable au niveau parlementaire, ce dont témoigne le fait que les représentants de plusieurs pays au sein du groupe de travail ont imploré le Canada de maintenir au moins une présence symbolique en Europe. Il se trouve que je partage leur point de vue, qui a été fort bien exposé par M. Claus Francke, du Bundestag, en Allemagne. Voici ce qu'il a dit dans son exposé:

Alors que le siècle touche à sa fin, un siècle marqué par deux guerres mondiales, l'histoire ne permet à personne de nier que les États-Unis d'Amérique et le Canada ont un rôle central à jouer dans les questions de sécurité européenne. L'important, à cet égard, ce n'est pas tant le nombre des effectifs américains à maintenir en Europe, c'est plutôt la volonté politique de continuer à reconnaître la responsabilité européenne comme une projection de la politique étrangère américaine. La présence militaire américaine en Europe symbolise l'importante contribution que les USA ont apportée en tant que partenaires dans le cadre de l'alliance. Les USA ont un intérêt vital à veiller à ce que l'Europe soit dotée d'une structure de sécurité stable après la chute du Rideau de Fer. Cela ne serait pas possible sans l'engagement des USA et du Canada, et cela d'autant plus au regard de la situation extrêmement instable qui règne en Russie. C'est pourquoi une réduction des troupes américaines en Europe à moins de 100 000 militaires ne serviraient ni les intérêts américains ni les intérêts européens.